

Héberger la vieillesse dans un Reich vieillissant : une étude prospective (1943) comme introduction aux espaces habités

Émilie Malenfant

Sorbonne Université – SIRICE (UMR 8138)

La vieillesse et les personnes âgées n'incarnèrent jamais une priorité pour l'État national-socialiste obsédé par la natalité et la jeunesse. Pourtant, l'Allemagne des années 1930-1940 connut un vieillissement démographique considérable qui nécessita de s'interroger un minimum sur la gestion de cette part grandissante de la population, notamment en matière d'hébergement. Une étude prospective de 1943 visa justement à faire le bilan des différents types de « maisons pour aînés » en activité dans le Reich, notamment afin de déterminer la forme que devraient prendre les résidences pour personnes âgées après la guerre. Cette étude permet d'observer la variété de ces établissements et les projets envisagés dans ce domaine. Elle invite à se pencher sur les espaces habités de la vieillesse.

Old age and the elderly were never a priority for the National Socialist State obsessed with birth and youth. However, Germany in the 1930s and 1940s experienced a considerable ageing of its population, which required at least to be considered regarding the management of this growing part of the population, particularly in terms of housing. A 1943 prospective study aimed precisely to enumerate the different types of "old age homes" in operation in the Reich, especially in order to determine the form that senior residences should take after the war. This study provides some insight into the variety of these institutions and the projects planned in this field. It introduces to the inhabited spaces of old age.

Alte und ältere Menschen waren für den von Geburten und Jugend besessenen nationalsozialistischen Staat nie eine Priorität. Dennoch erlebte Deutschland in den 1930er und 1940er Jahren eine erhebliche Alterung der Bevölkerung, die zumindest Überlegungen hinsichtlich der Verwaltung dieses wachsenden Bevölkerungsteils, insbesondere in Bezug auf die Unterbringung, erforderte. Eine prospektive Studie von 1943 zielte gerade darauf ab, eine Bestandsaufnahme der verschiedenen Typen von « Altenheimen » im Reich vorzunehmen, insbesondere um zu ermitteln, wie die Altersheime nach dem Krieg aussehen sollten. Diese Studie gibt einen Einblick in die Vielfalt dieser Einrichtungen und die in diesem Bereich geplanten Projekte. Sie führt in die bewohnten Räume des Alters ein.

Le portrait démographique de l'Allemagne du premier tiers du XX^e siècle ne peut être démenti : la population est vieillissante. Alors que les individus de plus de 65 ans représentaient 4,9 % de la population en 1910, ce groupe constitue 5,8 % de la population en 1925 et 7,1 % en 1934¹. En 1939, 7,9% de la population allemande a plus de 65 ans, ce qui représente 6,2 millions d'individus². De la vie quotidienne de cette population âgée et des intentions du Troisième Reich à son égard, nous en savons jusque-là assez peu³. L'historiographie s'est largement concentrée sur le sort d'autres groupes sociaux ayant évolué sous l'Allemagne nazie (par exemple, les jeunes, les travailleurs, les juifs, les soldats, les femmes)⁴. Pourtant, tant la population générale que les scientifiques et les autorités nationales-socialistes ne purent ignorer le phénomène du vieillissement démographique. Des démographes, comme Friedrich Bürgdorfer, multiplièrent même les études pour comprendre le phénomène et annoncer ses possibles conséquences, notamment sur le sort de l'espèce⁵. Face au nombre grandissant d'ânés au sein du Reich, il fallut également prévoir et planifier, bien que la vieillesse n'incarna jamais une priorité pour l'État nazi, les dispositions dans lesquelles ces individus devaient et pourraient évoluer. Conjugée aux préoccupations prioritaires nazies et aux difficultés du contexte, notamment celui de la guerre, la question du vieillissement de la population éveilla des interrogations quant aux

¹ Les chiffres de 1910 et 1925 sont tirés de : Friedrich Bürgdorfer, *Volk ohne Jugend. Geburtenschwund und Überalterung des Deutschen Volkskörpers. Ein Problem der Volkswirtschaft – der Sozialpolitik der nationalen Zukunft*, Heidelberg/Berlin : Kurt Vowinckel Verlag, 1935 (1932), p. 121. Le chiffre de 1934 est tiré de : Heiko M. Pannbacker, « Alter ohne Raum. Vom Umgang der Nationalsozialisten mit alten Menschen », dans Gerd Biegel (dir.), *Geschichte des Alters in ihren Zeugnissen von der Antike bis zur Gegenwart*, Braunschweig, Braunschweiger Landesmuseum, p. 135.

² *Altersheime Eine Untersuchung über die im Deutschen Reiche bestehenden Altersheime verschiedener Art*, Berlin, 1943, p. 7, Bundesarchiv Berlin-Lichterfelde (BArch) R 2/19489.

³ Cet article s'inscrit dans le cadre de nos recherches doctorales. Notre thèse « Vieillesse sous l'Allemagne nazie (1933-1945) : représentations, assistance et vie quotidienne » vise justement à combler cette lacune historiographique. Parmi la très restreinte historiographie de la vieillesse sous le Troisième Reich, ces deux études sont les principales ayant été publiées à ce jour : Lil-Christine Schlegel-Voss, *Alter in der "Volksgemeinschaft" Zur Lebenslage der älteren Generation im Nationalsozialismus*, Berlin, Duncker & Humblot, 2005 (Dissertation Philipps-Universität Marburg, 2003). ; Benjamin Möckel, « "Nutzlose Volksgenossen"? Der Arbeitseinsatz alter Menschen im Nationalsozialismus: eine kulturhistorische und sozialgeschichtliche Untersuchung über den Altersdiskurs und die Sozialpolitik des Alters im Nationalsozialismus », Berlin, Logos-Verlag, 2010.

⁴ Voir notamment : Michael H. Kater, *Hitler Youth*, Cambridge, Harvard University Press, 2004. ; Pierre Ayçoberry, *La Société Allemande sous le III^e Reich*, Paris, Seuil, 1998. ; Claudia Koonz, *Mothers in the Fatherland. Women, the Family and Nazi Politics*, New York, St. Martin's Press, 1986. ; Timothy Mason, *Social Policy in the Third Reich: The Working Class and the National Community*, Providence, RI, Berg, 1993 (1977).

⁵ Bürgdorfer fut l'un des principaux acteurs de la science et de la politique démographiques de l'Allemagne du XX^e siècle et, plus précisément, du Troisième Reich. Il est notamment l'auteur de *Volk ohne Jugend*, une étude publiée pour la première fois en 1932 qui confirme la primauté de la science statistique dans l'idéologie sociale nazie, jette les bases du discours national-socialiste au sujet de la vieillesse et, plus largement, sert d'assise scientifique à la conception biologique du monde défendue par le régime nazi. En somme, Bürgdorfer craint le vieillissement de la population allemande parce que cela représenterait un danger pour l'espèce.

réalités très concrètes de l'hébergement. Quelles devraient être les conditions d'hébergement des personnes âgées au sein du Reich millénaire ?

De manière générale, l'hébergement des personnes âgées du Troisième Reich se caractérisa par des projets non-réalisés⁶, une pression auprès des aînés pour qu'ils libèrent leurs propriétés afin d'y loger des familles⁷ ainsi que peu d'avancées en termes d'offres⁸. Face à la pénurie de logements qui toucha l'Allemagne des années 1930-1940 et au vieillissement de la population, la préoccupation majeure de l'État nazi resta d'héberger les familles. Pourtant, il exista bien une variété d'établissements destinés à accueillir la population âgée du Reich entre 1933 et 1945.

L'objectif de cet article est de planter le décor d'une histoire des expériences de la vieillesse sous le Troisième Reich en présentant les différents types d'établissements hébergement pour personnes âgées de l'Allemagne des années 1930 et 1940, de même que les ambitions et projets de l'époque dans ce domaine. Autrement dit, il s'agit d'introduire à un pan du quotidien des aînés sous le Troisième Reich par le biais d'un portrait général des espaces habités. Le risque d'enfermer les personnes âgées dans une réalité d'« assistés » et de « dépendants » est bien réel avec une telle approche se limitant à la vie en institution. Or, l'étude des institutions permet d'observer la manière dont les autorités ont géré le dossier de ces établissements dédiés à une part spécifique de la population ainsi que de saisir les recours possibles pour les individus âgés ne pouvant plus subvenir seuls à leurs besoins ou qui font le choix de vivre dans un nouvel environnement encadré. Cela permet d'insister sur les

⁶ Au sujet des établissements municipaux, un bilan de 1939 fait état du fait que 75% d'entre eux furent construits avant 1900, et seulement 2% après 1933. : Kurt Buhrow, « Altersheime 1939 », *Statistisches Jahrbuch Deutscher Gemeinden*, 1941, p. 150, cité par : L-C. Schlegel-Voss, *Alter in der "Volksgemeinschaft" Zur Lebenslage der älteren Generation im Nationalsozialismus*, op. cit., p. 256.

⁷ Environ 4,5 millions de foyers allemands ont alors pour propriétaires un couple d'aînés ou un aîné seul. Pour arriver à libérer 450 000 logements occupés par des personnes âgées afin d'y loger des familles, il faudrait à peu près tripler le nombre de places en résidences pour aînés. : *Altersheime. Eine Untersuchung über die im Deutschen Reiche Bestehenden Altersheime verschiedener Art*, op. cit., p. 8. et p. 32.

⁸ Aucun nouvel établissement d'hébergement pour aînés ne fut construit en période de guerre, à la suite de l'interdiction des nouvelles constructions édictée au début de 1940. : Ulrich Blumenroth, *Deutsche Wohnungspolitik seit der Reichsgründung. Darstellung und kritische Würdigung*, Münster, Institut für Siedlungs- und Wohnungswesen der Universität Münster, 1975, p. 303, mentionné par : Kenan H. Irmak, *Der Sieche. Alte Menschen und die stationäre Altenhilfe in Deutschland 1924-1961*, Essen, Klartext Verlag, 2002, p. 107.

parcours de vie ayant été uniformisés par l'intervention de l'État et des organisations d'assistance, puis influencés par les intérêts de ces autorités⁹.

Nous en savons jusque-là très peu sur les conditions d'existence des personnes âgées sous le Troisième Reich. Les aînés laissèrent, eux-mêmes, peu de témoignages de leur vie quotidienne. Par conséquent, pour imaginer leurs expériences, il est possible de se tourner vers les établissements qui les accueillirent, ceux qui les peuplèrent, ce qui les remplit et les manières dont ils furent gérés. Nous envisageons ces espaces habités comme autant d'univers permettant de révéler les priorités qui régissent la vie de ces individus ainsi que les nuances qui caractérisèrent la multitude des réalités. De ces espaces habités, nous en savons jusque-là aussi très peu. En s'appuyant sur une étude de 1943 menée par un comité mis en place par Robert Ley, directeur du Front allemand du Travail, pour la *Deutsche Akademie für Wohnungswesen*, le présent article vise à introduire à une histoire des établissements d'hébergement pour aînés sous le Troisième Reich qui ouvre de facto la voie à une histoire de leurs expériences quotidiennes. Cette étude prospective de 1943 visait à déterminer, après avoir opéré un bilan de la situation, la forme que devraient prendre les résidences pour personnes âgées après la guerre. À partir de cette étude, cet article présente donc, d'une part, les types établissements d'hébergement pour aînés ayant existés sous le Troisième Reich et, d'autre part, ce qui était envisagé en la matière pour le Reich triomphant et millénaire. Nous verrons, notamment, qu'il exista une variété considérable de scénarios d'hébergement, de même qu'un certain processus de standardisation accordant une place non négligeable à la qualité de vie.

ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES : FAIRE ENQUÊTE POUR BROSSER UN PORTRAIT ET ENVISAGER L'AVENIR

Le nombre exact d'établissements d'hébergement réservés aux personnes âgées ayant été en activité en Allemagne entre 1933 et 1945, de même que la nature spécifique des services offerts par chacun d'entre eux ne semblent jamais avoir été recensés au même endroit. Qui plus est, la plupart des

⁹ Par ailleurs, documenter la vie des personnes âgées hors de ces institutions s'est révélé être impraticable dans le cas du Troisième Reich étant donnée la nature très fragmentaire des archives. Les vies des aînés ayant vécu seuls jusqu'à la leur mort ou ayant été intégrés au sein d'un milieu familial sont encore plus largement hétéroclites et elles ont laissé moins de traces.

informations détenues sur ces établissements furent récoltées par voie de questionnaires ou de sondages remplis volontairement par les responsables des établissements ou les autorités municipales.

L'étude « *Altersheime. Eine Untersuchung über die im Deutschen Reiche bestehenden Altersheime verschiedener Art* » de 1943 conduite par un comité mis en place par Robert Ley pour la *Deutsche Akademie für Wohnungswesen* représente l'un des documents les plus complets pour observer la situation. L'objectif de cette étude était de déterminer la forme que devraient prendre les résidences pour personnes âgées après la guerre et une large part de celle-ci est consacrée à répertorier et à présenter les différents types d'établissements existants dans l'Allemagne des années 1940.

Brosser un portrait

« [...] il n'y a pas d'informations fiables sur le nombre total de maisons pour aînés [*Altersheime*] dans le Reich allemand¹⁰ », précise d'emblée l'étude de la *Deutsche Akademie für Wohnungswesen* qui présente tout de même un portrait chiffré tiré des renseignements récoltés dans le cadre de son enquête. Ce portrait est divisé en trois, selon que ces établissements soient gérés par des municipalités, des organisations confessionnelles ou des instances privées.

Les statistiques de la *Deutschen Gemeindetages*, utilisées par l'*Akademie*, font état de 753 établissements pour aînés appartenant à des municipalités, à des associations municipales ou à des fondations sous administration municipale dans des villes de plus de 10 000 habitants. De ces 753 établissements, 370 ne sont pas comptabilisés par l'étude pour établir son bilan global des *Altersheime* puisqu'il s'agit d'installations distinctes qui accueillent spécifiquement les séniles et malades chroniques et qu'elles sont, par conséquent, considérées comme des établissements de soins. Le chiffre est ainsi ramené à 383 dites « véritables » résidences municipales pour aînés. En 1939, 20 770 pensionnaires occupent ces 383 résidences.

L'étude précise que « les institutions occupées exclusivement ou majoritairement par des bénéficiaires de l'aide sociale présentaient une proportion nettement plus élevée de détenus fragiles [*gebrechlichen*] que les autres maisons pour aînés¹¹ ». Quant aux pensionnaires logés aux frais des bureaux

¹⁰ *Altersheime Eine Untersuchung über die im Deutschen Reiche bestehenden Altersheime verschiedener Art, op. cit.*, p. 13.

¹¹ *Ibid.*

de l'aide sociale (*Wohlfahrtsämter*), ils occupent entièrement ou majoritairement 37 de ces établissements¹². On rapporte aussi que les résidences municipales pour personnes âgées sont bien davantage occupées par des femmes seules que des hommes seuls et qu'elles accueillent beaucoup plus de couples d'ânés que les établissements sous la responsabilité d'autres autorités.

Du côté des établissements confessionnels qui accueillent les personnes âgées du Reich, l'étude recense 1013 résidences protestantes rattachées au *Reichsverband für evangelische Alters- und Siechenfürsorge* (*Association protestante du Reich pour la protection des ânés et des malades*) offrant 32 000 lits et environ 1000 résidences catholiques associées au *Caritasverband* (organisation caritative catholique) qui offrent environ 25 000 lits. Des 1013 établissements de l'Église protestante, 609 sont considérés comme des résidences pour ânés « classiques » (*reine*) selon les termes posés par l'étude, 326 établissements fournissent quant à eux un hébergement et de la nourriture aux personnes âgées qui sont en bonne santé ou fragiles alors que 78 relèvent davantage de lieux de soins pour les ânés infirmes et séniles. Une telle subdivision des résidences catholiques ne put être pratiquée, souligne le rapport de 1943, certainement faute de données. Quant aux résidences privées, leur nombre est estimé à environ 1300¹³ et une part considérable des places dans ces établissements sont occupées par les bénéficiaires d'une aide financière qui furent affectés à ces résidences par l'intermédiaire d'associations d'aide sociale (*Fürsorgeverbände*)¹⁴.

Si l'étude de la *Deutsche Akademie für Wohnungswesen* réitère que « le nombre total de résidences pour ânés [*Altersheime*] ne peut être estimé qu'avec toutes les réserves¹⁵ », la recension des différents établissements aboutit pourtant à un bilan chiffré. Il y aurait, dans le Reich, au moins 753 (établissements municipaux incluant, ici, les 370 installations de soins pour les séniles et malades chroniques) + 1013 (résidences protestantes) + 1000 (résidences catholiques) + 1300 (résidences privées), pour un total de 4066 établissements d'hébergement pour personnes âgées¹⁶. À ce chiffre, l'étude précise qu'il faut probablement ajouter un certain nombre de résidences n'ayant pas été

¹² *Ibid.*

¹³ Estimation par le *Bundes für Alterspflege in Privatheimen Gross-Berlins und der Mark Brandenburg E.V.*, *Ibid.*, p. 14.

¹⁴ *Altersheime Eine Untersuchung über die im Deutschen Reiche bestehenden Altersheime verschiedener Art*, *op. cit.*, p. 14.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Dans le calcul total de l'étude, le chiffre 753 (résidences municipales) est remplacé par 752 ce qui mène à un total de 4065. Or, comme le chiffre 753 concernant les résidences municipales est indiqué à plusieurs reprises avant le calcul total, nous estimons qu'il s'agit fort probablement d'une erreur de retranscription de la part des auteurs de l'étude et choisissons de conserver le chiffre 753 pour le calcul. *Ibid.*

recensées dans les statistiques du *Deutsche Gemeindetag* au sujet des municipalités de moins de 10 000 habitants. Si leur nombre exact est difficile à estimer, l'étude affirme qu'en les ajoutant au dénombrement global de résidences, « on peut s'attendre à environ 4500 au total¹⁷ », incluant des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes nécessitant des soins [*Pflegeheim*]. L'étude estime à environ 1000 le nombre d'établissements pour aînés dépendants. À cause de leur mission et clientèle distinctives, ces établissements de soins sont déduits du total résultant en un bilan de 3500 résidences pour aînés dites « véritables » au sein du Reich. Quant au nombre de places disponibles, ce bilan est aussi évalué « sous toutes réserves ». On estime que les 3500 résidences comprennent environ 140 000 places avec une occupation moyenne maximale d'environ 40 places par résidence¹⁸.

TROIS PRINCIPALES CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS

Il peut être difficile de s'y retrouver parmi les nombreuses appellations des établissements ayant accueilli les personnes âgées sous le Troisième Reich, d'autant plus qu'aucune dénomination commune ne fut généralisée. Or, à des fins de clarté dans la présentation de la variété des institutions existantes, l'étude de la *Deutsche Akademie für Wohnungswesen* suggère de distinguer au moins trois grandes catégories d'établissements : les logements pour aînés (*Alterswohnungen*), les institutions d'accueil pour les aînés dépendants nécessitant des soins (*Pflegeheime*) et les résidences pour aînés (*Altersheime*).

Les logements pour aînés (*Alterswohnungen*) ne font pas partie, selon les termes de l'étude, des résidences pour aînés ou maisons de retraite au sens strict. Ces logements de petite taille destinés à accueillir des personnes âgées, en particulier des couples aînés, représentent des opportunités de logements indépendants tenant compte des besoins personnels des individus et ils ne diffèrent alors guère d'appartements indépendants réguliers sauf en ce qui concerne la population qu'ils visent et hébergent. La *Deutsche Akademie für Wohnungswesen* souligne qu'elle a décidé d'inclure ces établissements à son étude, mais qu'elle les distingue toujours bien clairement des « véritables » résidences pour aînés.

Quant aux établissements pour personnes âgées dépendantes (*Pflegeheim*), ils sont considérés comme distincts et sont, comme nous l'avons vu, écartés du bilan chiffré des dites « véritables »

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

résidences pour aînés établit par cette étude de 1943. Ces établissements sont réservés aux aînés nécessitant, en raison d'une maladie chronique ou la dégradation de leur état de santé, une assistance et des soins permanents, y compris une aide médicale constante. D'emblée, ces institutions ne relèvent pas des mêmes instances : « la création et l'entretien de tels établissements de soins ne relèvent pas de la responsabilité de l'aide au logement [*Wohnungsfürsorge*], mais de la responsabilité de l'aide sociale générale [*Wohlfahrtspflege*]¹⁹. » Le fait que le Commissaire au logement du Reich ne soit pas responsable de ce type d'établissements fut même officiellement statué par un décret en septembre 1942²⁰. Pourtant, si ces établissements apparaissent comme fondamentalement distincts des autres institutions qui accueillent les aînés sous le Troisième Reich, l'étude de l'*Akademie* souligne tout de même qu'il faut nuancer la réalité : « Dans la pratique, bien sûr, de nombreuses institutions servent aujourd'hui à la fois de maisons de retraite et de maisons de soins [...]. Dans la plupart des cas, cependant, les pensionnaires qui ont besoin de soins sont hébergés dans des salles spéciales²¹. »

Qu'en est-il de la définition de ladite « véritable » résidence pour personnes âgées, aussi nommée maison de retraite (*Altersheim*) ? Dans cette étude de 1943, il est statué qu'« au sens strict du terme ce sont les institutions qui servent principalement à loger un grand nombre de personnes âgées - que ce soit dans de petits appartements fermés, des chambres individuelles ou des chambres à plusieurs pensionnaires, mais qui, sous une forme ou sous une autre, présentent un certain caractère communautaire pour les occupants²² ». Plus précisément, quatre grandes caractéristiques sont énumérées :

- a) le logement individuel, bien qu'il puisse être spatialement autonome, fait néanmoins partie d'une installation communautaire ;
- b) que celui-ci soit économiquement dépendant de l'installation communautaire;
- c) qu'il existe des salles et des installations communes destinées à l'usage commun des occupants;
- d) qu'il existe une administration commune qui s'occupe non seulement des chambres, mais aussi des résidents et qui assure le lien entre eux en maintenant la vie communautaire²³.

¹⁹ *Ibid.*, p. 11.

²⁰ Erlass des Reichskommissars vom 21.9.1942 – II b 4 Nr.2404/132/42, *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*, p. 11-12.

²³ *Ibid.*, p. 12.

Les établissements qui relèvent de cette catégorie se déclinent en différentes formes selon les services offerts et la clientèle visée.

TYPES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES (*ALTERSHEIME*)

« *Reine Alterswohnheim* » : foyer « véritable » pour aînés

Le premier type est le foyer pour aînés dit « véritable » (*reine Alterswohnheim*) où sont accueillies les personnes âgées en bonne santé ou légèrement malades. Les pensionnaires y vivent dans des chambres privées qu'ils meublent eux-mêmes, mais qui sont équipées d'une cuisine ou d'une kitchenette généralement alimentée en gaz ou en électricité aux frais de la résidence. En revanche, le cabinet d'aisances, la salle de bain et les espaces pour l'entretien domestique (buanderie, repassage, séchage) sont des installations communes destinées à plusieurs pensionnaires ou à l'ensemble d'entre eux. Certaines de ces résidences ont également des salles à usage commun comme de grandes salles pour des célébrations ou des salles plus petites pour des rassemblements plus restreints. Pour tous les types de résidences pour aînés, le chauffage et l'éclairage sont habituellement fournis avec l'hébergement alors que presque toutes les résidences plus récentes sont équipées d'un chauffage central et que les plus anciennes se chauffent au poêle. Ce type de résidence pour aînés fournit également souvent des soins en cas de maladies mineures grâce aux services d'un médecin lié par contrat à l'établissement. Un pensionnaire peut aussi choisir son médecin traitant, mais il lui faut assumer les coûts. Les grandes résidences ont souvent une infirmerie avec infirmières qualifiées.

« *Altersheim mit Verpflegung* » : résidences avec service de repas

La seconde catégorie d'*Altersheim* est la résidence avec service de repas et elle se décline en deux sous-catégories : les résidences qui offrent tous les repas (*Altersheim mit voller Verpflegung*) et celles qui offrent une partie des repas (*Altersheim mit Teilverpflegung*). Le prix de l'hébergement dans ces résidences est plus élevé. Ces dernières sont caractérisées par un plus grand nombre d'espaces communs, dont au moins une cuisine et ses pièces attenantes. Quant à la nécessité d'y trouver une salle à manger commune, cela dépend de si les repas sont servis pour tous les pensionnaires rassemblés ou si ceux-ci les consomment dans leurs chambres ou logements respectifs. Avec cette formule, la

présence d'un coin cuisine dans chaque logement devient, par ailleurs, caduque. Selon de l'*Akademie*, de nombreuses résidences de ce type offrent un régime alimentaire spécialement adapté aux personnes souffrant de diabète ou de divers maux de l'estomac ou des reins. « Il serait souhaitable que cela se produise dans tous les foyers, car l'expérience a montré qu'une proportion non négligeable de personnes âgées ont besoin d'un tel régime alimentaire²⁴ », précise le rapport dans un ton assez bienveillant qui déroge à l'exercice largement neutre de l'enquête.

« *Kombinierter Typ* » : résidences « combinées »

Ce troisième principal type de résidences pour personnes âgées rassemble les caractéristiques des deux précédentes catégories. Les pensionnaires de ce type d'établissements disposent d'un logement indépendant équipé d'une cuisine, mais ils ont la possibilité de prendre une partie ou tous leurs repas à la cuisine commune. Les pensionnaires de ce type de résidences sont, selon l'enquête de l'*Akademie*, « assurés d'être logés et nourris de la manière la plus confortable possible²⁵ ».

« *Versorgungsheim* » : résidences pour les nécessiteux

Les « résidences pour nécessiteux » (*Versorgungsheim*) représentent la quatrième catégorie de résidences pour personnes âgées définie par l'étude menée par la *Deutsche Akademie für Wohnungswesen*, bien qu'elles diffèrent considérablement des autres types. Ces résidences « sont destinées aux couches les plus défavorisées de la population qui bénéficient de l'aide sociale [*öffentliche Fürsorge*]²⁶ ». Les pensionnaires de ces établissements sont logés dans des chambres meublées avec plusieurs lits, lesquels sont souvent disposés dans de grandes salles. En plus d'être logés et nourris, ils y reçoivent des vêtements, du linge, de l'assistance et des soins médicaux. Souvent, ceux-ci reçoivent de l'argent de poche (*Taschengeld*) et doivent travailler, selon leurs capacités, dans la résidence qu'ils occupent. Ces établissements ne sont pas considérés de la même manière que les autres par l'*Akademie*. C'est qu'« à cause de la situation sociale de ces individus, un transfert dans une résidence pour nécessiteux [*Versorgungsheim*] ne libère que rarement un logement adapté à une famille [*Familienwohnung*]²⁷ ».

²⁴ *Ibid.*, p. 15.

²⁵ *Ibid.*, p. 12.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*, p. 13.

Pourtant, comme le problème de l'hébergement des nombreux « vétérans du travail » concerne aussi le problème des « résidences pour nécessiteux », l'enquête précise qu'elle devait en tenir compte²⁸.

QUI Y HABITE, QUI Y TRAVAILLE ? UN PORTRAIT

« Malheureusement, il n'est pas possible de donner une liste exacte des pensionnaires de toutes les maisons visitées²⁹ », précise d'emblée l'*Akademie*. C'est que, nous l'avons dit précédemment, les informations récoltées par cette enquête sont fragmentaires puisqu'elles reposent sur la participation volontaire des autorités responsables des divers établissements. Aux fins de cette étude, deux représentants de l'*Akademie* ont visité quelques dizaines d'établissements. Herr. Dr. Kemsies a visité 52 *Altersheime* dans de nombreuses villes des régions de l'ouest, du sud et du centre de l'Allemagne alors que Herr Diplo.-Ing. Baares a visité 22 *Altersheime* au nord et à l'est³⁰. Les observations formulées sont donc basées sur les données récoltées dans le cadre de ces visites et, plus précisément, grâce à la collaboration des autorités sur place. Les auteurs du rapport de l'*Akademie* justifient, par ailleurs, l'absence de certaines informations par le manque de documents pouvant offrir les renseignements recherchés ou par l'absence des individus détenant ces informations en raison de la guerre. Pourtant, ceux-ci jugent que cela « n'affecte que légèrement la valeur des conclusions³¹ ». Pour obtenir un portrait le plus juste et complet possible,

l'étude a été étendue aux résidences destinées aux différentes couches de la population, à savoir celles qui concernent les bénéficiaires de l'aide sociale [*Unterstützungsempfänger*], les retraités sociaux [*Sozialrentner*], les petits retraités [*Kleinrentner*] et les membres de la classe moyenne [*Angehörige des Mittelstandes*], afin de couvrir, dans la mesure du possible, l'ensemble des problèmes liés aux résidences pour personnes âgées³².

C'est avec un certain souci de représentativité que l'*Akademie* brosse le portrait social des pensionnaires qui occupent 19 des résidences visitées dans les villes de Breslau, Gleiwitz, Stettin, Greifswald, Stralsund, Hamburg et Bremen. Ces 19 résidences hébergeaient, au moment des visites, 1608 personnes, dont 234 couples mariés, 167 hommes seuls et 973 femmes seules. Au moins le ³/₄

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*, p.14.

³⁰ *Ibid.*, p. 9.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

des pensionnaires étaient donc des femmes³³. Plus précisément, la répartition socioéconomique de cet échantillon de 1608 pensionnaires présenta une majorité de bénéficiaires de pensions de différents types :

Unterstützungsempfänger...541=33,64%
Invalidenrentner...383=23,82%
Kleinrentner...266=16,54%
Kapitalrentner...174=10,82%
Angestelltenvers.-Rentner...133=8,27%
Pensionsbezieher...104=6,46%
Durch Familie Unterstützte...7=0,45%³⁴

« Il n'est évidemment pas possible d'indiquer dans quelle mesure cette stratification des pensionnaires est caractéristique d'un plus grand nombre de foyers³⁵ », précisent prudemment les auteurs de l'enquête. En considérant les limites de cet échantillon, il est tout de même révélateur d'observer que plus de la moitié des occupants sont des individus âgés bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale. Le profil assez modeste de ceux-ci s'explique notamment par le fait que certaines résidences imposent un plafond maximal aux revenus ou au patrimoine de leurs pensionnaires. À la résidence *Theodor-Fliedner-Heim* de Hambourg, par exemple, les retraités autofinancés (*selbstzahlende Rentner*) ne peuvent être admis que s'ils ne disposent pas de biens personnels d'une valeur supérieure à trois fois le taux normal de la pension d'assistance versée par l'administration sociale de la ville. Dans la résidence *Schönholzer Heide* à Berlin, le revenu maximum mensuel accepté est de 75 RM pour un individu, 100 RM pour les couples mariés alors que le patrimoine ne doit pas dépasser 2500RM pour un individu et 3000 RM pour un couple marié³⁶. Quant à l'âge moyen des pensionnaires de ces établissements lors de l'admission, il est de 65 ans, bien qu'il soit possible, dans certaines résidences, de s'y installer dès 60 ou 55 ans. Cela est notamment le cas dans des résidences réservées à des corps de métiers plus difficiles comme les mineurs qui prennent habituellement leur retraite vers 55 ans³⁷.

Les occupants âgés ne sont pas les seuls individus à peupler ces milieux de vie. Les résidences sont gérées par une équipe sur le terrain et par une administration dont l'*Akademie* doit tenir compte dans son enquête. L'observation des besoins en matière de personnel permet à l'*Akademie* d'évaluer les coûts liés à l'embauche et au financement de ces individus. D'ordre général, il faut compter, en plus

³³ *Ibid.*, p. 15.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*

du gestionnaire principal de l'établissement, des individus responsables de l'administration, des soins aux pensionnaires et de l'entretien des lieux. Une équipe de membres du personnel spécifiquement dédiée à l'administration de l'établissement n'est toutefois nécessaire que dans des résidences de plus de 150 occupants, précise l'enquête. Les besoins en personnel varient d'un établissement à l'autre en fonction non seulement de sa dimension et de sa capacité d'accueil, mais aussi des services qui y sont offerts.

Pour les résidences avec service d'alimentation et de soins pour des troubles de santé légers, les membres du personnel suivants sont requis : un directeur ou une directrice (*Heimleiter.in*), une sœur (*Schwester*) ou une infirmière (*Pflegerin*), une intendante (*Wirtschaftlerin*) ou une cuisinière (*Köchin*), puis un employé domestique (concierge, femme de ménage ou autre travailleur) pour chaque tranche de 7 à 8 occupants³⁸. Dans les résidences offrant un service complet et les repas servis dans les chambres, une équipe domestique est nécessaire pour chaque tranche de 4 pensionnaires. En ce qui concerne les foyers pour aînés (*Wohnheim*), les besoins en personnel varient principalement en fonction de l'existence de services de soins médicaux, mais on y retrouve généralement au moins un directeur ou une directrice, une sœur ou une soignante, en plus de l'équipe responsable de l'entretien. Les résidences combinées (*kombinierten Heime*) ont, quant à elles, les mêmes besoins que les résidences avec service de repas.

Pour illustrer les ratios des effectifs du personnel en rapport au nombre de pensionnaires par résidences, l'étude de l'*Akademie* énumère les exemples suivants : dans la grande maison de retraite *Lindenhof* à Mannheim, le rapport est de 7 membres du personnel pour 126 résidents alors que dans la résidence *Schönholzer Heide* à Berlin, le rapport est de 12 pour 290 détenus³⁹. Dans les résidences avec services (*Altersversorgungsheimen*), le ratio du nombre d'employés par pensionnaires est plus petit, car « [b]ien que les résidents encore vigoureux soient obligés de coopérer en travaillant, ce qui en soi réduit le besoin de personnel, ces *Versorgungsheime* ont souvent des services de soins plus importants, de sorte qu'il faut employer davantage de personnel soignant⁴⁰ ». Par exemple, on observe un ratio d'un employé par 9-10 pensionnaires au *Sebastianspital* de Nuremberg et d'un employé par 8-9 occupants à la *Versorgungsbaus* municipale de Francfort-sur-le-Main⁴¹.

³⁸ *Ibid.*, p. 18.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

En ce qui concerne les coûts associés à cette force de travail, l'*Akademie* présente l'exemple d'un établissement de type « combiné ». On apprend que le directeur de la résidence est l'employé le mieux payé avec un salaire mensuel brut de 120 RM alors que l'infirmière gagne 95 RM bruts par mois, puis que la cuisinière, l'homme à tout faire (*Hausmann*) et le chauffeur gagnent respectivement 80 RM. La domestique touche, quant à elle, 30 RM bruts par mois. En plus d'un salaire, les employés obtiennent des allocations de charges sociales (*Soziallasten*) et sont hébergés et nourris gratuitement. Cela inclut, plus précisément, un logement, des repas, le chauffage, l'éclairage et le service de lessive. Plus encore, les employés ont droit, à l'exception du directeur d'établissement, à une prime de Noël, à savoir un montant représentant un mois de salaire pour la domestique et à la hauteur d'un revenu d'un demi-mois pour le reste des employés⁴².

PLANIFIER L'AVENIR : OBSERVATIONS ET DIRECTIVES

Cette étude de la *Deutsche Akademie für Wohnungswesen* de 1943 est prospective. Son objectif principal est de déterminer la forme que devraient prendre les résidences pour personnes âgées après la guerre. Ainsi, après avoir établi un portrait qualitatif et quantitatif de la situation en ce qui concerne les types d'établissements du Reich, leurs services et leurs clientèles, l'*Akademie* présente des « considérations pour la planification de résidences pour personnes âgées (*Gesichtspunkte für die Planung von Altersheimen*) ». Cette part de l'étude est particulièrement importante pour saisir la façon dont la question des résidences pour aînés fut envisagée sous le Troisième Reich puisqu'elle révèle les éléments jugés importants par le comité responsable de l'enquête. Rappelons que ce comité fut mis en place par Robert Ley qui agissait alors à titre de *Reichswohnungskommissars* et qu'il relevait ainsi directement d'un des hommes les plus puissants du Troisième Reich.

Des options nombreuses, une évaluation au cas par cas

L'*Akademie* a basé ses observations sur les résidences visitées dans le cadre de son enquête. Ayant privilégié une enquête large, dans plusieurs villes du Reich et au sein de différents types de résidences pour aînés, elle a conséquemment été en mesure d'évaluer les forces et les faiblesses du système existant. D'ailleurs, la variété des résidences et des clientèles mène les auteurs du rapport à

⁴² *Ibid.*

affirmer d'emblée que « compte tenu des grandes différences locales, une formule passe-partout ne peut être offerte⁴³ ». Le type de bâtiment approprié doit ainsi être évalué au cas par cas, puis sélectionné selon la nature du projet et en fonction des besoins locaux.

Les options sont nombreuses : « les résidences pour aînés construites jusqu'à présent présentent toutes les formes de construction imaginables – du bâtiment bas [...] en passant par les bâtiments de trois étages en construction ouverte aux maisons de cinq étages au milieu de la ville⁴⁴. » Il est rapporté, par exemple, que la *Verein für Gemeinwohl* de Francfort-sur-le-Main estime que la plupart des personnes âgées ne sont intéressées que par l'obtention d'un petit logement bon marché et très peu par des soins en institutions puisque la majorité d'entre eux souhaitent continuer à gérer leur propre ménage. À Hambourg, le constat est semblable et, par conséquent, la ville a créé, eu cours des deux précédentes décennies, beaucoup plus de places en *Alterswohnungen* (logements pour aînés) qu'en véritables résidences pour aînés. Le responsable du Bureau fiduciaire pour le logement des mineurs dans la région de la Ruhr aurait aussi affirmé que les mineurs invalides de sa région sont également principalement intéressés par les *Alterswohnungen*. En revanche, les représentants des grandes entreprises de la Ruhr se seraient prononcés en faveur des foyers pour aînés (*Wohnheim*) et la visite des lieux par l'*Akademie* a montré que les foyers entretenus par les entreprises sont très appréciés par les pensionnaires. Plus encore, il est largement entendu que la plupart des individus qui préfèrent le *Wohnheim* comme type d'établissement préfèrent d'autant plus la formule avec le service des repas. D'ailleurs, toutes les résidences catholiques et protestantes visitées dans le cadre de l'enquête de l'*Akademie* fournissent le service des repas. Si le comité responsable de l'étude pose d'abord l'hypothèse que cette préférence s'expliquerait par la grande précarité de la plupart des pensionnaires de ces établissements, il constate pourtant que le souhait de bénéficier du service des repas concerne une population bien plus large, y compris celle qui ne connaît aucun trouble de santé et qui est en mesure de payer son hébergement.

La *Deutsche Akademie für Wohnungswesen* conclut en une grande variabilité des besoins selon la localité et la clientèle, sauf peut-être en ce qui concerne les indigents pour qui l'hébergement en *Versorgungsheim* paraît quasiment indispensable. Cette clientèle, principalement constituée de personnes âgées seules qui ne sont plus en mesure de travailler et qui appartiennent au groupe des travailleurs moins rémunérés, reçoit une pension de retraite ou d'invalidité qui est souvent insuffisante pour

⁴³ *Ibid.*, p. 22.

⁴⁴ *Ibid.*

couvrir les frais de subsistance. « Selon l'Office des assurances du Reich, la pension d'invalidité mensuelle moyenne est de 40 à 45 RM pour les hommes et de 30 RM pour les femmes⁴⁵ ». Si ces individus âgés et invalides ont l'opportunité d'être hébergés chez des membres de leur famille, cette pension peut suffire à couvrir ce dont ils ont besoin et peut même être très importante pour le ménage commun. Toutefois, si cette option d'hébergement est impossible, ils deviennent dès lors complètement dépendants de l'assistance publique et nécessitent donc une place en *Versorgungsheim*, d'autant plus que, bien souvent, ils ne possèdent pas de meubles ou ont dû les abandonner et n'ont jamais, ni même dans leur jeunesse, tenu ménage. En *Versorgungsheim*, l'établissement les prend en charge que ce soit pour les repas, l'hygiène personnelle, les sorties ou autres soins de base. En dehors de ces cas spécifiques liés à l'état précaire des individus concernés qui semblent dicter une réponse assez homogène, les clientèles sont envisagées comme nombreuses et distinctes. L'analyse au cas par cas est donc fortement encouragée par l'*Akademie* en ce qui concerne la planification de construction de résidences pour aînés.

« Aspects fondamentaux » pour l'avenir

Certaines observations formulées par l'*Akademie* prennent la forme de directives pour l'avenir ou, plus largement, elles sont présentées comme des « aspects fondamentaux » dont il faut tenir compte pour la planification des projets futurs de construction de résidences pour personnes âgées dans le Reich. Parmi ces recommandations, les structures des éventuelles constructions sont discutées, mais la démonstration est loin de se restreindre aux simples considérations entourant les « types » d'établissements à mettre en place selon l'espace physique et la clientèle visée. Une large part des éléments importants ciblés par la *Deutsche Akademie für Wohnungswesen* relèvent de réflexions moins rationnelles ou comptables. Un concept central semble dicter une majorité des indications : la qualité de vie.

La qualité de vie au cœur des projets : prévoir des améliorations sur plusieurs fronts

Le chapitre de l'étude de l'*Akademie* portant directement sur la planification de la construction de résidences pour aînés dans le Reich s'ouvre ainsi :

⁴⁵ *Ibid.*

Lors de la planification des *Alterswohnungen* et des *Altersheimen* de tous types, il est primordial de viser à ce que les personnes âgées bénéficient d'un espace de vie convenable et qu'il y ait, dans la mesure du possible, une amélioration des conditions de vie par rapport aux conditions précédentes, qu'au moins le niveau de vie ne soit pas réduit⁴⁶.

L'ambition paraît noble : développer des milieux de vie en assurant la qualité de l'expérience des aînés. Or, elle reste bel et bien à accomplir parce que, d'emblée, l'enquête stipule que « beaucoup de choses semblent devoir être améliorées⁴⁷ ».

Différents scénarios sont envisagés pour améliorer la situation de manière globale, dont la combinaison de différents types de résidences. Par exemple, il serait possible d'avoir des logements d'une ou de deux pièces dans une résidence dans laquelle seraient aussi ajoutées plus de places avec des lits additionnels, ou encore, il serait possible de joindre une résidence pour aînés (*Altersheim*) à une résidence avec soins (*Pflegeheime*)⁴⁸. Des avantages et des inconvénients à de telles possibilités sont relevés. Du côté positif, on prévoit que de telles combinaisons permettraient, dans les localités plus petites, une meilleure utilisation des bâtiments et du personnel, d'autant plus qu'il peut arriver qu'il n'y ait pas une demande suffisante pour des logements pour aînés sans services ou soins. Le manque de demandes pour des établissements sans services ne pourrait, dans les grandes villes, justifier le recours à de telles fusions, mais celles-ci pourraient faciliter une répartition souhaitable des résidences dans les diverses zones urbaines. Un autre avantage anticipé à l'idée de combiner différents types de résidences pour aînés, surtout celles avec le service des repas et les résidences avec soins, est l'adaptation plus facile pour les individus âgés dont l'état de santé se dégrade en cours de route. En ayant les deux types de résidences sous le même toit, les personnes âgées qui auraient, à partir d'un moment, besoin de recevoir une assistance plus accrue et des soins n'auraient pas à quitter l'établissement et n'auraient ainsi pas à vivre un déménagement ni à s'adapter à un autre milieu de vie. Quant aux inconvénients, l'*Akademie* souligne les difficultés administratives que ce type de projets. D'une part, la combinaison de différents types de résidences signifie, de facto, celle de différentes clientèles. Les pensionnaires provenant de différents horizons sociaux et sollicitant différents types de services se retrouveraient dans un même établissement et cela aurait pour effet de complexifier l'administration des lieux et d'alourdir sa gestion. D'autre part, une telle fusion pourrait être difficile à réaliser parce que les maisons

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*, p. 23.

⁴⁸ *Ibid.*

de soins (*Pflegeheim*) ne relèvent pas de la compétence du commissaire au logement (*Reichswohnungskommissar*), et qu'elles devraient donc être financées par d'autres moyens que la part de l'établissement ayant la forme d'un foyer pour aînés (*Wohnheim*).

Face à ces options, l'*Akademie* réitère le fait que la manière dont ces différentes formes devraient être mises en commun ne peut être décidée à l'échelle globale et que cela ne peut être planifié qu'« à la suite d'un examen attentif des conditions locales particulières⁴⁹ ». Cette idée d'une planification au cas par cas est centrale dans la démonstration de l'*Akademie*. Pourtant, en dehors de cette première approche qui consiste à envisager la fusion de différents types d'établissements, certaines directives plus générales sont proposées pour améliorer la qualité de vie des pensionnaires. Nous les avons rassemblées en trois catégories thématiques : les services médicaux et leur accessibilité, la conception spatiale des espaces, puis la planification de milieux de vie agréables.

Services médicaux et accessibilité : soins pour tous et décentralisation

L'*Akademie* est catégorique : « Il apparaît urgent que les résidences pour aînés de toutes sortes offrent toujours la possibilité de recevoir des soins en cas de maladies passagères⁵⁰. » Comme les occupants de ces établissements sont âgés ou très âgés, il est toujours à prévoir que leur état peut se détériorer et il semble donc tout à fait raisonnable d'envisager l'opportunité pour chacun de recevoir un minimum de soins de santé. Négliger de soigner ces maux, précise le rapport, « peut avoir de graves conséquences⁵¹ ». Qui plus est, les hôpitaux ne peuvent accueillir les individus présentant des troubles légers et leur hospitalisation entraînerait des coûts inutiles. Par conséquent, l'*Akademie* prône l'offre de services médicaux dans toutes les résidences, sauf pour les plus petits établissements dans lesquels la présence d'une infirmière ne paraît pas obligatoire alors que la directrice ou un employé peut suivre une formation en soins infirmiers.

L'*Akademie* compte améliorer l'accès à ces services par une décentralisation des opportunités d'hébergement. Les expériences de Francfort-sur-le-Main et de Mannheim auraient démontré, selon les observations de l'*Akademie*, qu'il est préférable de ne pas construire un trop grand nombre de logements au même endroit et d'opter plutôt pour une dispersion des unités d'habitation. Il semblerait,

⁴⁹ *Ibid.*, p. 24.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

par exemple, que la trop grande proximité avec un grand nombre d'individus entraînerait parfois des querelles de voisinage alors que certaines personnes âgées, qui ont beaucoup de temps à leur disposition, nuisent au bon voisinage⁵². Pour parvenir à une telle décentralisation des logements destinés aux aînés, « un assouplissement des dispositions actuellement applicables en matière d'octroi de prêts du Reich serait nécessaire⁵³ ». L'étude conclut, à ce sujet, que des prêts devraient être autorisés pour la construction de petits logements destinés à accueillir des personnes âgées (*Alterswohnungen*) lorsqu'il y a, de la part de l'organisation responsable d'attribuer les logements, une garantie formelle de les louer seulement à des aînés.

Conception spatiale des espaces : respecter certaines normes

La forme que devront prendre les nouveaux espaces de vie développés pour les personnes âgées du Reich ne doit, selon l'*Akademie*, pas être laissée au hasard. Si l'évaluation des besoins particuliers d'une municipalité, voire d'un quartier, devrait être faite au cas par cas afin de déterminer le type d'établissement adéquat, certaines normes quant à l'espace physique habitable devraient également être respectées. L'*Akademie* formule, à ce sujet, ses recommandations.

En ce qui concerne les résidences pour personnes âgées (*Altersheime*) les différents espaces devraient être divisés selon les fonctions qu'ils occupent. On devrait y retrouver les unités locatives fermées, c'est-à-dire les chambres ou appartements habités par les pensionnaires, les pièces attenantes comme les toilettes et salles de bains communes, les diverses autres pièces communes pour une utilisation par les pensionnaires et, enfin, les pièces servant à l'exploitation de l'établissement, y compris les espaces respectifs pour l'entretien ménager, la direction et le personnel. Les dimensions minimales des espaces de vie personnels pour vivre et dormir (excluant la cuisine) devraient être de 17m² pour une personne seule et de 27 m² pour deux personnes. En ce qui concerne la cuisine, 2 m² devraient y être alloués (le double pour une occupation double), incluant l'espace pour l'évier, la cuisinière, une armoire et une table. L'*Akademie* précise que ces recommandations sont presque toujours déjà effectives dans les résidences existantes en date de son enquête.

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*

Plus largement, les dimensions minimales à respecter correspondent aux indications dictées par le décret du Führer (*Führererlass*) du 15 novembre 1940 au sujet de la superficie des logements locatifs⁵⁴. Ce décret stipule qu'un logement de quatre pièces pour deux adultes et quatre enfants devait faire 74 m². Pour établir les dimensions correspondant aux logements destinés aux aînés sont soustraits la chambre des enfants (20 m²), le balcon (3 m²), la toilette (5 m²), un couloir (3 m²) et une demi-cuisine (12 m²), se soldant en un total de 31 m². Cette dimension correspond à la surface pour un logement de deux individus avec cuisine. Pour un seul individu, 12 m² additionnels doivent être retirés (l'équivalent de la surface d'une pièce dite pour une personne⁵⁵), résultant en un total de 19 m². Ces dimensions correspondent aux recommandations faites pour les logements destinés aux personnes âgées (*Alterswohnheim*) alors que les espaces de vie en résidences pour aînés (*Altersheim*) sans cuisine sont plus petits avec 17m² pour une personne seule et 27 m² pour deux personnes. Or, il faut souvent ajouter quelques mètres carrés (environ 2 à 4 m²) pour un balcon ou une loggia. Dans les résidences, il faut aussi considérer la série de pièces annexes nécessaires comme des toilettes pour 3 à 4 personnes, une salle de bain pour 10 à 20 personnes (les toilettes et les bains doivent, par ailleurs, être équipés de barres d'appui⁵⁶) et une salle de débarras pouvant contenir deux armoires ou les valises des pensionnaires. Cette salle dédiée au rangement peut d'ailleurs, précise l'*Akademie*, se situer au sous-sol ou à l'étage d'un établissement bien qu'il soit souhaitable, afin d'éviter que les pensionnaires âgés aient à circuler dans les escaliers, qu'une pièce du genre soit emménagée à chaque étage.

Dans la planification pour l'aménagement ou la construction de tous les types d'établissements d'hébergement pour aînés, des pièces communes devraient être prévues. Par exemple, pour les foyers (*Wohnheim*) sans soins médicaux, une salle de réunion ou de séjour de 20 à 30 m² par étage est nécessaire alors que les établissements offrant des soins nécessitent des espaces aménagés (chambres équipées ou infirmeries), une pièce pour permettre les rassemblements avec une surface basée sur le calcul d'un mètre carré par occupant ainsi que les pièces d'hébergement et espaces de vie pour le personnel. Les résidences avec repas devraient notamment inclure une salle à manger commune considérant un espace de 1,5 m² par personne, laquelle peut également servir de salle de réception et de rassemblements divers. En plus des pièces attenantes nécessaires pour le travail en cuisine, ces résidences devraient aussi avoir, sur chaque étage, un petit coin cuisine d'environ 8 à 15 m² (avec plusieurs petits réchauds

⁵⁴ *Ibid.*, p. 26.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*, p. 28.

pour le gaz ou l'électricité de deux brûleurs chacun, un buffet et un lave-vaisselle (*Abspülgelegenheit*)⁵⁷ et une salle de nettoyage (*Putzraum*) d'environ 10 m² par tranche de 15 pensionnaires. Les pièces requises dans les résidences combinées sont les mêmes que pour les résidences avec service alimentaire alors que les logements destinés aux aînés (*Altersheimwohnung*) devraient posséder chacun leur propre cuisine faisant entre 2 et 4 m². Dans tous les types de résidences, une buanderie avec un séchoir, puis un espace pour le repassage et le raccommodage apparaissent nécessaires. Enfin, il faut aussi planifier, selon *l'Akademie*, des espaces pour le personnel de l'établissement dont un appartement ou un espace habitable d'environ 35 m² pour le directeur, des chambres individuelles de 17 à 20 m² pour les sœurs, les *Wirtschaftlerin* puis les cuisinières et jusqu'à 12 m² pour les femmes de ménage. Pour le concierge et le chauffeur, un appartement en ville (*Volkswohnung*) est requis⁵⁸. L'étude de *l'Akademie* fait aussi mention d'autres espaces dits « souhaitables, mais pas absolument nécessaires⁵⁹ » comme un bureau (7-15 m²), un espace pour le concierge (environ 7 m²), un hall d'accueil (environ 12 m²), une salle de jeux ou une pièce pour fumeurs (20 à 30 m²), un espace pour l'écriture ou la lecture (20 à 30 m²) ainsi que des chambres d'hôtes pour les visiteurs des pensionnaires (10 à 15 m² chacune).

Pour illustrer encore plus concrètement la façon dont la surface habitable des établissements pour aînés devrait être divisée et utilisée, *l'Akademie* cite un projet de l'association « *Deutsches Wohnheim* » de la ville de Plauen. Dans le cadre de ce projet, 83,04% de l'espace total sont alloués aux espaces de vie des pensionnaires (logements loués), 10,76% sont réservés aux locaux d'exploitation (salle à manger, cuisine, espaces communs), 4,29% sont attribués aux espaces de vie du personnel permanent de l'établissement et 1,91% sont réservés aux pièces de services sur les étages⁶⁰.

Si l'insistance sur l'octroi de soins et sur le respect de normes en matière de répartition des superficies est mise en avant dans cette étude de 1943, ce qui surprend davantage ce sont les considérations au sujet des conditions d'existence des individus dans ces établissements. Plusieurs recommandations de *l'Akademie* visent expressément à assurer la qualité de vie des occupants.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*, p. 27.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*

Des milieux de vie agréables : éviter le désenracinement et optimiser la qualité de vie

La qualité du pairage entre les résidences et les pensionnaires est une considération prioritaire de l'*Akademie*. La localisation des établissements doit être réfléchi de façon à offrir des options au plus grand nombre d'individus possible et les occupants de chaque résidence ne doivent également pas s'y trouver par hasard. Si les services offerts dans les résidences guident les choix qu'effectuent les pensionnaires en fonction de leurs besoins respectifs, l'*Akademie* souligne aussi l'importance d'éviter le désenracinement social des individus. « Les personnes âgées sont étroitement liées à leur vie passée, elles sont liées à la région dans laquelle elles ont peut-être vécu pendant des décennies et où vivent, le plus souvent, la plupart de leurs connaissances, parfois même de leurs proches⁶¹ », précise l'*Akademie* qui ajoute qu'« il faut tenir compte de cet enracinement dans le milieu de vie [*Lebenskreis*] précédent au moment du choix de l'emplacement des résidences [...]»⁶².

L'ensoleillement des lieux est un autre facteur contribuant directement à la qualité de vie mis en avant par l'*Akademie*. Celle-ci recommande que l'emplacement d'un bâtiment soit déterminé de sorte que le plus grand nombre possible d'espaces de vie soient directement exposés au soleil et que « des couloirs lumineux et égayants soient créés⁶³ ». L'exposition au sud est conseillée, de sorte que les chambres des ailes latérales se retrouvent à l'est et à l'ouest alors que les pièces attenantes et autres locaux pour l'entretien domestique se retrouvent au nord. La présence d'un espace vert, à la manière d'un jardin ou d'un potager, est aussi chaudement recommandée. D'ailleurs, cet espace vert devrait être accessible « sans avoir à traverser une rue⁶⁴ ». La présence d'une terrasse ou d'un balcon est aussi fortement conseillée pour toutes les résidences, mais lorsque cela s'avère impossible, un espace pour s'allonger au soleil dans le jardin devrait être prévu⁶⁵.

Quant à la qualité de vie à l'intérieur des résidences pour aînés, deux principaux facteurs sont soulignés par les auteurs de l'étude de 1943. D'abord, la taille des résidences devrait être réfléchi en fonction de son incidence sur la qualité de vie générale des pensionnaires. Les établissements de moins de 50 pensionnaires sont, rapporte-t-on, difficilement rentables d'un point de vue économique, mais il faut éviter de trop grands complexes d'hébergement. En effet, souligne l'*Akademie*, pour que chaque

⁶¹ *Ibid.*, p. 24.

⁶² *Ibid.*

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*, p. 27.

⁶⁵ *Ibid.*

occupant se sente vraiment à l'aise dans une résidence, il ne faut pas seulement considérer l'hébergement et les repas, « mais aussi le lien spirituel et émotionnel entre les résidents⁶⁶ ». Ce serait seulement lorsque les établissements ne sont pas trop grands que les résidents peuvent bien s'intégrer et s'entendre les uns avec les autres. C'est aussi seulement dans ces conditions, défend l'enquête, qu'un directeur d'établissement peut conseiller les gens avec compréhension et participer à créer l'esprit de communauté. « [L]orsqu'un foyer compte plus de 150 pensionnaires, le directeur de l'établissement est tellement sollicité par les problèmes liés à la simple gestion qu'il perd trop facilement de vue les besoins de chaque habitant et il ne peut plus s'occuper d'eux de la manière souhaitable⁶⁷ », déplore l'*Akademie*. Plus une résidence est grande, plus le caractère institutionnel devient apparent, ce qui rend l'espace de vie moins accueillant et peut avoir un effet repoussoir pour les aînés déjà difficiles à convaincre d'un si important changement de vie.

Au sujet du cas spécifique des *Versorgungsheime* occupés par les bénéficiaires de l'assistance publique, l'*Akademie* avance que « le système d'hébergement dans de grands dortoirs partagés, hérité du passé, doit être amélioré d'urgence⁶⁸ ». Mais il ne serait pas question d'abolir les pièces partagées. Si l'*Akademie* considère que les pensionnaires de cette clientèle spécifique ont droit à un espace de vie indépendant, elle affirme aussi que ceux-ci « se sentiraient seuls dans une pièce⁶⁹ ». La méthode à suivre serait celle utilisée par une résidence de Mannheim (*katholische Bürgerheim*) achevée en 1941 où l'on retrouve un maximum de 4 individus dans une pièce divisée en une chambre à coucher et un espace de vie commun⁷⁰. La partie chambre, où se trouvent les lits et les tables de chevet, sert également de salle à manger alors qu'une table illuminée par une lampe suspendue et quatre chaises complètent le mobilier. Dans l'autre partie de la pièce se trouvent une armoire pour chaque individu et deux lavabos. Puis, à côté de la fenêtre se situe une pièce assez grande qui sert de salon additionnel. S'y trouvent, pour chaque pensionnaire, un fauteuil en osier ou un fauteuil régulier. Le fauteuil peut également être utilisé dans la chambre qui sert aussi de salle à manger. Les résidents peuvent aussi apporter de petits meubles pour meubler l'espace partagé.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 25.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 26.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 24.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 23.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 25.

Conclure par 21 recommandations générales : maximiser le confort

L'*Akademie* conclut son étude par une liste de 21 recommandations générales⁷¹. Nous avons retenu celles qui concernent de plus près la qualité de vie des pensionnaires et, plus largement, leur expérience concrète de la vie en résidence pour aînés. Que ce soit pour assurer leur confort physique ou améliorer leur univers sensoriel, des recommandations particulièrement bienveillantes sont formulées.

Pour limiter le bruit, les espaces de vie du personnel ne devraient jamais se situer au-dessus de ceux des pensionnaires. On suggère même de les installer dans une aile spéciale ou une part distincte du bâtiment. L'enquête conclut aussi qu'il n'est pas souhaitable de fournir des postes de radio dans les pièces hébergeant plusieurs individus. L'utilisation de tels appareils ne devrait se faire que dans les espaces communs et cela devrait, de surcroît, être limité à certaines heures de la journée et être interdit durant les périodes de repos de l'après-midi et de la nuit. D'autres recommandations concernent plus spécifiquement les dispositifs d'organisation de l'espace et témoignent du souhait de ne rien laisser au hasard. Une boîte postale devrait être disposée à l'accueil de la résidence de même qu'une boîte aux lettres barrée pour chaque pensionnaire à chaque étage en haut des escaliers. Aussi, chaque chambre devrait être marquée par une signalisation lumineuse au-dessus des portes alors qu'un taxiphone (*Fernsprechautomat*) devrait être accessible.

En somme, bien que très peu de projets de construction, de transformation ou d'ouverture de résidences furent menés à terme et, qu'en ce sens, il n'y eût pas de grandes avancées dans l'offre de services aux aînés sous le Troisième Reich, il s'opéra une certaine standardisation – ne serait-ce que des attentes – en matière de résidences pour personnes âgées. L'étude prospective de l'*Akademie* formula, à la suite d'une enquête terrain, les normes et attentes en matière d'établissements d'hébergement pour personnes âgées. Si le déploiement de projets et la mise en œuvre de démarches concrètes menant à l'élaboration de recommandations au sujet des résidences pour aînés comme l'étude de l'*Akademie* ne permettent pas de conclure en une priorisation de la tranche la plus âgée de la

⁷¹ *Ibid.*, p. 27-28.

population par l'État nazi, cela confirme malgré tout l'importance qu'il accorda aux projections démographiques annonçant le vieillissement de la population. Il lui fallait être réaliste face aux enjeux sociaux que devait provoquer le vieillissement de la population conjugué à la pénurie généralisée de logements à travers le Reich.

Ce processus de standardisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées, notamment illustré par les recommandations de l'*Akademie* en 1943, permet de formuler un autre constat : le processus d'humanisation de la prise en charge des personnes âgées ne s'est pas entamé qu'à la fin du XX^e siècle ou au début du XXI^e siècle puisque les questions liées à la qualité de vie dans les établissements d'hébergement furent déjà soulevées dans l'Allemagne des années 1940. Des préoccupations comme l'accessibilité à un espace extérieur pour les résidents, la présence suffisante de luminosité, la réduction du bruit et le respect des espaces de chacun témoignent d'un réel souci d'assurer un certain niveau de qualité de vie.

Cela s'avère étonnant de la part d'un État n'ayant pas fait des personnes âgées sa priorité. Deux éléments permettent, à notre avis, de mieux comprendre cette observation et de la nuancer. D'abord, l'étude de 1943 fut menée par un comité mis en place par Robert Ley pour la *Deutsche Akademie für Wohnungswesen* alors que Ley est l'un des principaux penseurs et acteurs des dossiers touchant la population âgée allemande, comme celui de l'assistance-vieillesse. C'est lui aussi qui insista pour que la construction d'établissements d'hébergement pour aînés se fasse durant la guerre et non seulement après⁷². Il est donc possible de croire que les sensibilités et ambitions de Ley aient teinté les conclusions et recommandations de cette étude. Autrement dit, les conclusions de cette dernière ne doivent pas être considérées comme le reflet d'une position officielle, unique et largement partagée par les représentants du pouvoir, d'autant plus qu'il s'agit d'une étude prospective et non d'un bilan des réalisations nazies. Ensuite, il ne faut pas négliger la réalité scindée de la protection sociale et de l'assistance sous le Troisième Reich. Si une part de la population avait accès à l'assistance dite officielle de l'État, une part moins privilégiée, dont une large part des aînés, devait se rabattre sur les mécanismes traditionnels d'aide principalement opérés par les organisations confessionnelles. Si l'étude de l'*Akademie* recensa les établissements gérés par les différentes organisations d'assistance sociale pour

⁷² En novembre 1941, Ley écrit, en tant que *Reichskommissar für den sozialen Wohnungsbau*, au *Deutsche Akademie für Wohnungswesen* qu'il « considère donc la création de maisons de retraite comme un élément important de la construction de logements sociaux » et qu'il réclame des avancements dans ce dossier. : Robert Ley, An die Deutsche Akademie für Wohnungswesen, 21.11.1941, BArch NS 25/1133.

établir un portrait de la situation, elle ne précise pas si les recommandations qu'elle formule devaient concerner seulement les établissements financés et opérés par l'État et ses organisations officielles ou si les établissements gérés par les organisations confessionnelles devraient éventuellement également s'y plier, auquel cas il est possible de douter de la suffisance de leurs ressources matérielles et financières pour y parvenir. Bref, il est possible de croire que ces préoccupations pour la qualité de vie des personnes âgées hébergées dans des établissements dédiés à cette fin ne concernèrent qu'une part de la population âgée, celle hébergée par les organisations officielles de l'État.

Émilie Malenfant

Doctorante préparant, sous la direction de Johann Chapoutot, une thèse intitulée *Vieillesse sous l'Allemagne nazie (1933-1945) : représentations, assistance et vie quotidienne*.